



Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

# Vœux à la presse

---

**Jeudi 29 janvier 2015**



# PNRU et PNRQAD : poursuivre l'accompagnement des projets

- Bien achever le PNRU et poursuivre la mise en œuvre du programme quartiers anciens : une ambition forte de l'Agence
- Des équipes mobilisées : l'ANRU et ses Délégués territoriaux aux côtés des élus, des acteurs de terrain et des habitants
- Continuer à accompagner les collectivités: revues de projet, comités de pilotage...
- Un impact sur le BTP : plus de 50 000 ETP annuel sur les chantiers de rénovation urbaine



# PNRU : chiffres clés

## ■ Données globales

- 398 conventions signées
- 4 millions d'habitants concernés
- 12,35 milliards de subventions de l'ANRU
- Plus de 47 milliards d'euros d'investissements

## ■ Au 31 décembre 2014

- Plus d'1 milliard versé en 2014
- 7,7 milliards d'euros versés depuis le début du Programme
- 340 000 logements sociaux rénovés, 141 000 construits
- 200 quartiers achevés ou sur le point de l'être

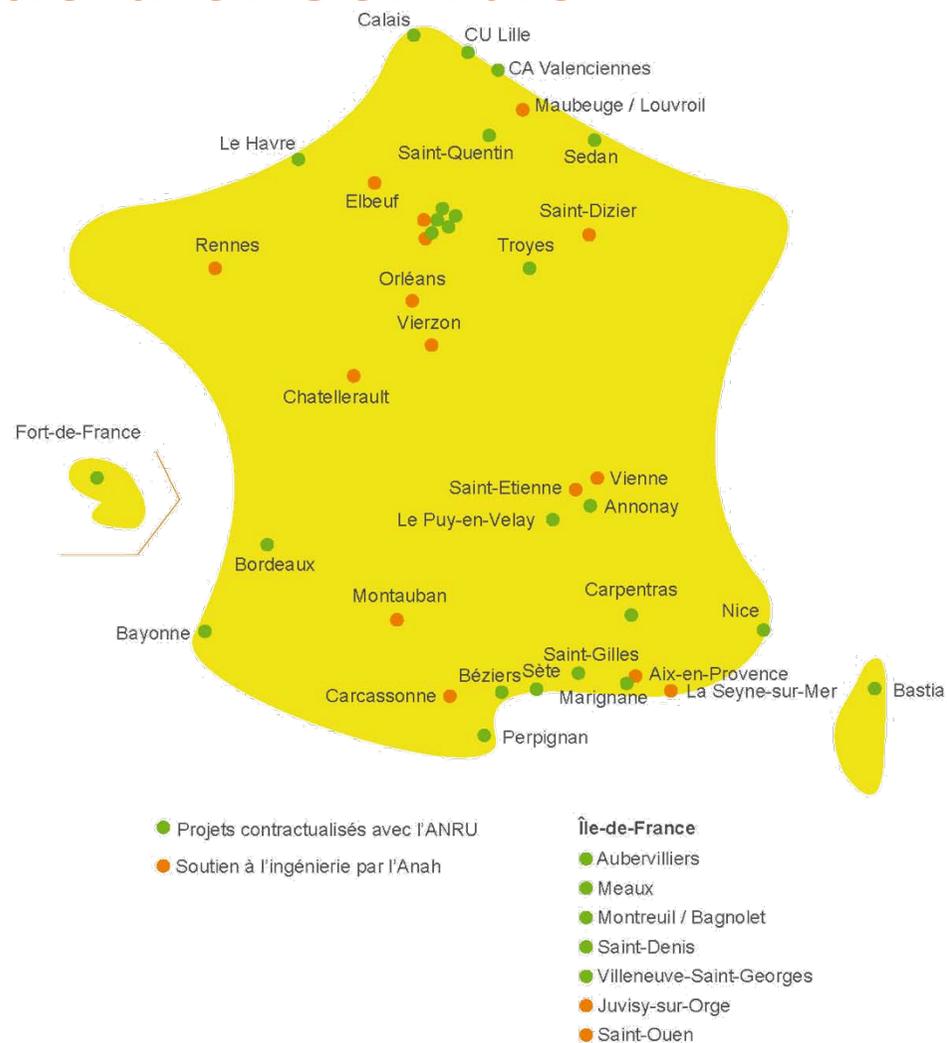
## ■ Fin 2015: achèvement des engagements du PNRU



# Le programme quartiers anciens : chiffres clés et vue d'ensemble

## ■ Données globales

- 25 conventions signées
- 150 millions de subventions de l'ANRU, 150 millions de l'Anah et 80 millions de l'Etat
- Plus de 1,2 milliard d'euros d'investissements
- Au 31 décembre 2014, 40 % des subventions ANRU engagées
- Des modalités communes Ministère / Anah / ANRU de suivi des projets, ont préfiguré la convention de partenariat entre l'Anah et l'ANRU pour le NPNRU



# Le NPNRU dans la nouvelle politique de la ville

- **La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la nouvelle politique de la ville et consacre le NPNRU**
- **Les futurs PRU sont partie intégrante des contrats de ville**
- **Véritable contrat intégré**
- **3 piliers**
  - **Social** : éducation, emploi, santé, culture, lutte contre les discriminations...
  - **Cadre de vie et renouvellement urbain** : logements, équipements, espaces publics, mobilité, accès aux commerces et aux services
  - **Développement économique et emploi**
- **Les contrats de ville fixeront les orientations stratégiques des projets de renouvellement urbain**
- ⇒ Les PRU devront agir sur l'urbain, développer l'attractivité résidentielle, participer à l'amélioration énergétique des bâtiments, la transition écologique
- ⇒ Ils devront participer à l'amélioration de la vie sociale et économique



# Le NPNRU : une ambition renouvelée

**Objectif du NPNRU : réussir l'intégration des quartiers prioritaires dans l'agglomération, grâce à une meilleure articulation avec tous les volets de la politique de la ville**

**En**

- améliorant les conditions de vie des habitants
- diversifiant l'offre des logements afin de répondre aux besoins de tous
- permettant un meilleur accès aux services publics, crèches, établissements scolaires, centres de santé et de soins, établissements culturels, sportifs...
- développant le parc immobilier dédié au service éducatif pour l'adapter aux cartes scolaires
- co-construisant les projets urbains pour les quartiers en fonction des besoins des habitants dans la durée
- renforçant l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
- favorisant la formation, l'insertion professionnelle et l'accès ou le retour à l'emploi
- visant l'efficacité énergétique et contribuant à la transition écologique
- développant le commerce de proximité et consolidant le potentiel de développement économique



# Le NPNRU : une ambition renouvelée

## Les grands principes :

- Favoriser la participation active des habitants dès la conception du projet et les associer à sa mise en œuvre
- Valoriser le potentiel des quartiers : « il y a des talents et des générosités dans les quartiers »
- Offrir aux habitants un environnement de qualité en renforçant les exigences de développement durable (démarche Ecoquartier) dans une optique de transition énergétique
- Développer l'habitat privé et l'activité économique dans les quartiers en accompagnant les investisseurs
- Donner un signal économique fort aux entreprises du BTP

# Le NPNRU : chiffres et dates clés

- Un programme de 5 milliards d'euros qui générera 20 milliards d'euros d'investissements
- Une concentration des moyens sur 200 quartiers d'intérêt national présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, en métropole et Outre-mer, parmi les 1 500 quartiers prioritaires politique de la Ville
- 2 millions d'habitants concernés dans les 200 quartiers d'intérêt national
- Signature des contrats de ville d'ici le 30 juin 2015
- Signature des protocoles préfigurant les conventions de renouvellement urbain entre 2015 et 2016

# Le NPNRU : financements

- Les financements du NPNRU proviennent essentiellement d' Action Logement.
- Ces financements ont été inscrits dans la convention quinquennale signée entre l' État et Action Logement le 2 décembre 2014.
- La vice-présidence du CA de l' ANRU sera confiée à un représentant d' Action Logement.
- Les quartiers d' intérêt national bénéficieront de 4,15 milliards, soit 83 % des 5 milliards d' euros du NPNRU d' équivalent subvention.
- Les quartiers d' intérêt régional bénéficieront de 850 M€, soit 17 % des 5 milliards d' euros du NPNRU d' équivalent subvention.
- Un engagement à hauteur de 5 milliards d' euros, en subvention et équivalent subvention, avec un mixte subventions et prêts.



# Le NPNRU : 200 quartiers d'intérêt national

La liste des quartiers d'intérêt national a été adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'ANRU du 15 décembre 2014



# Le NPNRU : environ 200 quartiers d'intérêt régional

---

**Les quartiers d'intérêt régional seront identifiés dans le cadre des négociations des contrats de plan Etat / Région en cours.**

**Ils devraient être connus dans toutes les régions dans les prochaines semaines ou prochains mois, après des échanges préparatoires pilotés par les préfets de région, avec les préfets de département et les collectivités territoriales signataires des contrats de ville.**



# NPNRU : l'accompagnement des acteurs

---

- Une réunion nationale le 17 février prochain avec les élus des 200 quartiers retenus au titre de l'intérêt national
- Des travaux sur le terrain entre les élus et les délégués territoriaux de l'Agence afin de répondre à leurs interrogations, en particulier sur l'articulation contrats de ville/protocoles de préfiguration, préciser l'avancement de ce nouveau programme, le calendrier, la méthode de travail de chacun, expliciter les règlements qui s'appliqueront...
- Des Forums régionaux entre les acteurs de la rénovation (FRARU) seront organisés entre mai et juin 2015 pour permettre à toute la communauté professionnelle de disposer d'informations concrètes pour mettre en œuvre ce Programme dans les meilleures conditions et d'échanger sur les axes d'évolution par rapport au PNRU



# NPNRU : l'emploi par l'insertion

- **Aujourd'hui dans le PNRU :**
- La charte nationale d'insertion est déclinée dans chaque projet de rénovation urbaine,
- Au moins 5% des heures travaillées sur les chantiers des projets de rénovation urbaine doivent ainsi bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



## **Chiffres juin 2014 :**

- 21 millions d'heures réalisées
- Près de 60 000 bénéficiaires
- $\frac{3}{4}$  des bénéficiaires ne sont plus en recherche d'emploi 6 mois après leur premier contrat

# NPNRU : l'emploi par l'insertion

- **Demain dans le NPNRU:**
- Mise en place d'une nouvelle charte nationale d'insertion d'ici la fin du premier trimestre :
  - ✓ élargissement des catégories de bénéficiaires
  - ✓ généralisation des clauses d'insertion à l'ensemble des marchés publics, en dehors de la rénovation urbaine
  - ✓ renforcement du partenariat avec les entreprises
  - ✓ développement d'un parcours complet d'insertion, avec notamment une formation professionnelle accrue pour favoriser l'accès à l'emploi
- Mobilisation de près de 240 000 emplois dans la filière des bâtiments et travaux publics, dont 142 000 emplois directs sur les différentes opérations contractualisées avec l'ANRU.



# NPNRU : l'emploi par l'insertion

## ■ Quelques exemples

- **En Seine-Saint-Denis**, les nombreux chantiers de rénovation urbaine ont permis de mobiliser un nombre d'heures d'insertion très important : environ 2 000 « équivalents plein temps » estimés en 2014. Un potentiel que le Conseil général 93 a su valoriser pour mettre en œuvre un accès durable à l'emploi.
- **Marguerite B. a bénéficié d'un contrat d'insertion**, avec une formation spécialisée, dans une société de gardiennage de chantiers : *« le contrat d'insertion m'a permis de m'engager dans une carrière professionnelle, je suis devenue ambitieuse : j'ai l'intention d'évoluer et de devenir plus tard formatrice d'agents de sécurité ».*

# NPNRU : la participation citoyenne

- La participation citoyenne est au centre de la loi du 21 février 2014, qui consacre le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants.
- Des maisons du projet seront généralisées dans les futurs PRU, et permettront à tous les habitants de construire, avec l'ensemble des professionnels et les élus, une ville au plus près de leurs attentes.
- Le Conseil d'Administration intègre, conformément à la loi du 21 février 2014, un représentant des locataires qui est en cours de désignation (parution au JO attendue)
- Un représentant de la Fédération nationale des centres sociaux siège désormais au CA de l'ANRU

# L'ANRU, investisseur d'avenir

- **Les premières missions au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)**
  - Internats d'excellence :
    - ✓ 400 millions d'euros de subventions du PIA, dont 352 millions d'euros gérés par l'ANRU
    - ✓ Une centaine de projets d'internats soutenus en Métropole et dans les DOM
    - ✓ Objectif : créer ou réhabiliter 12 000 places d'internats pour offrir aux collégiens, lycéens et étudiants ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études, l'opportunité de poursuivre leur scolarité dans des conditions plus favorables



# L'ANRU, investisseur d'avenir

- **Les premières missions au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)**
  - CSTI : développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle
    - ✓ 100 millions d'euros de subventions du PIA
    - ✓ Une cinquantaine de projets soutenus à l'échelle nationale
    - ✓ 3 grands objectifs :
      - Permettre une égalité de chances dans l'accès aux connaissances et aux filières et carrières scientifiques
      - Structurer le réseau des acteurs à l'échelle nationale
      - Susciter des vocations dans les filières scientifique, technique et industrielle

# L'ANRU, investisseur d'avenir

- Les nouvelles missions au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA phase 2) de 2014 à 2024
- Villes et Territoires Durables : pour inventer une ville plus performante, durable et solidaire
  - ✓ 71 millions d'euros consacrés à la très haute performance et à l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain
    - ⇒ un appel à candidature sera lancé fin mars 2015 auprès des collectivités locales : une quinzaine de quartiers d'intérêt national relevant du NPNRU seront retenus
  - ✓ 250 millions de fonds propres pour le co-investissement

# L'ANRU, investisseur d'avenir: le co-investissement

---

- La loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a reconnu à l'ANRU la capacité d'investir aux côtés d'acteurs privés pour contribuer au renouvellement urbain des quartiers et donner confiance aux acteurs économiques.
- Objectif : favoriser, à travers l'investissement immobilier et la construction, la diversification de l'habitat avec une offre complète de logements et d'activité économique (notamment commerces, services).
- La Convention du 12 décembre 2014 signée entre l'Etat et l'ANRU relative au PIA a chargé l'ANRU de conduire ce Programme de 250 millions d'euros pour des opérations de co-investissement en fonds propres, aux côtés d'acteurs privés, dans les nouveaux quartiers de la politique de la ville.
- Un appel à projets devrait être lancé dès le premier trimestre 2015 pour faire émerger des candidatures à l'investissement et partager les règles du jeu.



# L'ANRU, investisseur d'avenir

- Les nouvelles missions au titre du Programme d'Investissements d'Avenir de 2014 à 2024
- Internats de la réussite :
  - ✓ 138 millions d'euros pour créer 5 500 places supplémentaires, principalement en faveur des collégiens et des lycéens
    - ⇒ Un appel à projets sera lancé dans les prochaines semaines principalement auprès de conseils régionaux et généraux
- Projets innovants en faveur de la jeunesse :
  - ✓ 59 millions d'euros pour aider des projets d'orientation professionnelle, d'accès à l'emploi, de développement culturel et sportif, de création d'entreprises.
    - ⇒ Un appel à projets sera lancé dans les prochaines semaines auprès des territoires - publié sur [www.anru.fr](http://www.anru.fr)



# L'Institut pour la Ville Durable

- La mission de préfiguration de l' IVD a été confiée à l' ANRU en octobre 2014 afin de définir les missions et la gouvernance de l' Institut
- Objectifs de l' IVD :
  - ✓ fédérer l' ensemble des acteurs publics et privés intervenant dans ce domaine,
  - ✓ constituer un lieu de ressources et d' échanges,
  - ✓ accompagner les sites pilotes
- ⇒ « L' IVD sera un laboratoire pour inventer des quartiers plus intelligents, plus solidaires, plus écologiques, plus agréables à vivre »

# L'Institut pour la Ville Durable

---

## ■ Calendrier :

- ✓ octobre 2014 – mars 2015 : comités de pilotage et séminaires de travail mensuels (200 participants à chaque fois)
- ✓ remise d'un rapport intermédiaire au Premier Ministre en janvier 2015
- ✓ remise du rapport définitif au Premier Ministre en mars prochain pour validation des orientations proposées et déterminer les 3 sites vitrine

# Le développement économique

- Depuis trois ans, l'ANRU promeut les démarches de marketing territorial dans les projets de rénovation urbaine.
- A titre d'exemple, le PRU de la Duchère a mené cette démarche pour identifier l'identité du territoire puis exprimer et porter l'image « de demain » avec les publics extérieurs
- Un objectif : faire de la Duchère un quartier à part entière de Lyon



# Le développement économique

- **L'appel à projets - Soutien à la dynamique des Centres d'affaires de quartiers (CAQ)**

La création de centres d'affaires dans les quartiers a une double vocation :

- proposer des locaux à loyer modéré pour les très petites entreprises ;
- mener des actions de promotion de la création d'activité, en s'ouvrant aux associations de proximité et aux habitants.

Début 2015, l'appel à projets organisé en 2014 récompensera 55 centres d'affaires de quartier. Ces projets concourent à la stratégie de développement économique du quartier et ont vocation à être pris en compte dans les futurs contrats de ville et dans les futurs projets de renouvellement urbain. Les lauréats bénéficieront soit d'un accompagnement en ingénierie de l'ANRU soit d'un apport strictement financier provenant d'une enveloppe de 500 000 euros dotée par l'Etat (Ministère de la Ville) et par la Caisse des Dépôts



# Le développement économique

## ■ Quelques exemples

- **« Rues du développement durable » (Saint-Etienne, Rhône-Alpes)  
Lauréat du Grand Prix ANRU du Concours ANRU / FACE « S'engager pour les quartiers » 2014**

Investir de nouveaux lieux pour générer de nouvelles formes de rénovations : le quartier du Crêt de Roch à Saint-Étienne, à deux pas du centre-ville, présente de nombreux rez-de-chaussée vacants, parfois depuis des dizaines d'années. Il s'agit de créer un environnement favorable à l'installation de tout projet susceptible de rendre le Crêt de Roch plus convivial, plus solidaire, plus économe, plus créatif, ... et donc plus attractif. Ce sont 18 structures qui ont vu le jour en s'installant dans ces lieux.

**Le Crêt de Roch a reçu le prix « Création d'activité et développement économique », parrainé par VINCI**



# Le développement économique

## ■ Quelques exemples

### • Quartier du Jeu du Mail, Dunkerque:

**Lauréat du Prix Création d'activité et développement économique, parrainé par l'Acse et Grand Prix 2013 Concours « S'engager dans les quartiers ANRU / FACE**

Installation d'un pôle d'économie sociale et solidaire, sur un secteur de rénovation urbaine, dans un ancien bâtiment industriel en cours de réhabilitation : espaces de coworking, une micro-crèche d'entreprises et une cafétéria.

- **A La Chapelle-Saint-Luc**, près de Troyes : un centre commercial vieillissant a été transformé, fin 2012, en un ensemble de commerces autour d'une grande enseigne de la distribution. Cette opération a été réalisée sur un terrain très proche d'un secteur de rénovation urbaine. Autour de ce pôle commercial, des logements et des équipements publics vont être créés.



# La capitalisation des bonnes pratiques

- L'ANRU, avec différents partenaires, a édité 3 ouvrages de capitalisation sur la participation des habitants, la diversification de l'habitat et l'accèsion à la propriété

